Image not found or type unknown

Verrou changé par proprio non accès à mes affaires resiliation

Par **zina001**, le **10/06/2015** à **00:27**

Bonsoir,
j'ai décidé de déménager de changer de région avec mes enfants.
Donc depuis 1 mois je suis locataire d'un logement non meublé.
Depuis le début je suis en litige avec la proprietaire une dame très malhonnete qui tire depuis le debut la situation a son avantage.
Je vais essayer de ne pas m'égarer dans les détails car il y en a énormément...
Le logement est insalubre inhabitable (avec une eventuelle mise en péril de ce batiment d'après les infos que j'ai sur cet immeuble).
Donc je souhaite resilier ce bail or en début de mois ayant quelques affaires personnelles j'ai voulu les recuperer pour envoyer mon preavis en a/r
quand je suis arrivé devant la porte du logement tous les verrous étaient changés je n'ai pas accès à mon logement la proprio dément (bien évidemment)
Donc à ce jour je suis toujours locataire j'ai contacté tous les organismes j'ai aucunes réponses précises si ce n'est un rdv lundi avec une juriste. moi la chose que je souhaite c'est récupérer mes affaires personnelles et résilier ce bail vu la tournure des évènements et la malhonneteté de cette dame.. j'ai déposé une main courante pr le changement des verrous cette dame a été contacté aujourdhui par un mr de la cml au tel et elle lui a dit que je dois lui envoyer mon preavis qu'elle me recontactera pour me fixer un rdv le jour ou elle sera sur place pour que je puisse recuperer mes affaires. or à ce jour je suis sans logement avec mes enfants à charge j'ai du deposer tous mes meubles dans un hangar en attendant un relogement et je suis chez mes parents. Quelqu'un peut il me dire comment je procède pour cette resiliation de bail et surtout pour recuperer mes affaires car je souhaiterai vu tous les evenements recuperer mes affaires sans passer par cette dame dans un premier temps ...

Par **zina001**, le **10/06/2015** à **01:05**

je tiens à ajouter une précision on avait convenu d'un fsl pour la caution or cette dame se refuse à un état des lieux entrants (alors qu'il y a bcp de reparations dans ce logement) de là j'ai refusé les démarches fsl tant qu'un état des lieux n'étaient pas établi les premiers jours qui ont suivi mon entrée dans les lieux. elle a recu la totalité du montant de son loyer par contre.

Par **janus2fr**, le **10/06/2015** à **08:08**

Bonjour,
Puisque vous avez un bail en bonne et due forme, vous pouvez appeler un serrurier, celui-ci, avec confirmation que vous êtes bien locataire en titre (bail), pourra ouvrir votre porte.

Par **zina001**, le **10/06/2015** à **09:01**

oui biensur mais le souci c'est que financierement parlant je ne peux pas malheureusement sinon croyez moi c'est ce que j'aurai fait.. l'entreprise qui devait se charger des reparations de l'appart je me suis mise en relation avec lui et vu qu'il faisait fermetures ect il pouvait à moindre cout proceder à l'ouverture de "ma" porte mais la proprio n'est pas d'accord elle ne veut qu'il touche à rien et lui biensur ne veut pas avoir de "retombée"

Par **zina001**, le **10/06/2015** à **09:03**

de plus j'ai contacté mon assurance ainsi que ma banque mais je n'ai droit a aucunes couvertures pour ce souci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés